

REVISION DU POS EN FORME DE PLU DE  
FOS SUR MER

TOME 0

PIECE 1.6



Arles, le 30 septembre 2017

VILLE DE FOS / MER	
007847	05 OCT 2017
ORIGINAL... D. B...	
COPIE(S)... R. H...	

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
Avenue René Cassin  
BP 5  
13771 FOS-SUR-MER CEDEX

NRéf: JWRV-17/519  
Objet: avis des Personnes Publiques Associées sur le PLU arrêté.

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu pour avis le projet de révision générale du Plan d'Occupation des Soils en forme de Plan Local d'Urbanisme et vous en remercie.

Dans le cadre de l'article L 153-16 du Code de l'urbanisme et au titre de ses compétences, le Parc Naturel Régional de Camargue formule les observations suivantes.

Il convient tout d'abord de saluer la volonté de la collectivité de limiter l'urbanisation de son territoire au bénéfice des espaces naturels et agricoles, ainsi que son engagement pour une protection forte des portions naturelles de son littoral. Cette ambition répond aux objectifs généraux énoncés à l'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme auxquels doit répondre ce nouveau document d'urbanisme.

Concernant les Salins de Caban, le Parc considère qu'un classement en zone à urbaniser à long terme n'est pas justifié au regard des connaissances actuelles, qui concluent au très fort enjeu de protection du site, et compte tenu de potentielles solutions alternatives.

Le site des salins du Caban et du Relai, répertorié en ZNIEFF et en ZICO, est classé en Zone de Protection Spéciale au titre de la directive européenne 79/409, dite directive « Oiseaux ». Le Parc naturel régional de Camargue en est la structure animatrice du DOCOB. Ces anciens salins constituent un site particulièrement important au plan régional, national ou international pour la conservation d'au moins 4 espèces d'oiseaux parmi les 60 ayant justifié la désignation en ZPS: la Fauvette à lunettes, le Pipit rousseline, l'Oedème criard et le Flamant Rose.

L'habitat naturel « lagunes méditerranéennes », jugé d'intérêt communautaire prioritaire au niveau européen, a été identifié sur la zone des salins concernée par le classement en zone 2AUE, avec

Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles - France • Tél : +33 (0)4 90 97 10 40 - Fax: +33 (0)4 90 97 12 07  
E-mail : info@parc-camargue.fr / secretariat@parc-camargue.fr

Adresse Arles: 13200 Arles, France

la présence d'espèces de plantes aquatiques patrimoniales et protégées dont certaines ne sont présentes en stations importantes que sur le Caban (Althéa filiforme, Characées diverses...).

La présence de plusieurs espèces protégées et rares font donc de ce secteur un site majeur et d'importance internationale. L'impact de l'aménagement du secteur sur l'état de conservation des espèces présentes et l'impossibilité d'envisager des mesures compensatoires compte tenu de la rareté de plusieurs espèces et de conditions de développement complexes, conduisent le Parc à préconiser une protection forte de la zone dans le document d'urbanisme, reconnaissant ce réservoir de biodiversité en lien avec le SRCE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur,



Régis Vianet